



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n°: 1

Date : 3 / 4 / 2012

Remplace la fiche : 29 / 3 / 2012

## INSECTICIDE 4 J 10% SPECIAL VOYAGE

**4 J 10%**

### SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identification de la préparation :

Nom commercial : INSECTICIDE 4 J 10% SPECIAL VOYAGE

#### 1.2. Application ou usage :

Usage : Domestique

#### 1.3. Identification de la Société :

Identification de la société : PENN'TY BIO  
La Pennerie  
49370 Bécon les Granits France

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence :

N° de téléphone : ORFILA N°01 45 42 59 59

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classement Européen :

##### Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : R52-53

##### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 - (CLP : Aquatic Chronic 3) - H412

#### 2.2. Effets Néfastes Pour L'homme

##### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement : Aucun(e).
- Mention de danger : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
  - Généraux : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
  - Prévention : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
  - Considérations relatives à l'élimination : P501C - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

#### 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

#### 3.1./3.2. Substance / Préparation

Substance / Préparation : Préparation.

Substance(s) dangereuse(s) : Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Pyrethre Végétal 50 %	:	8003-34-7	232-319-8	----	----	Xn; R20 N; R50-53 ----- Acute Tox. 4 (Dermal);H312 Acute Tox. 4 (Inhalation);H332 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410
Lavandin absolute	:	91722-69-9	294-470-6	----	----	Xi; R38 R43 R52-53 ----- Skin Irrit. 2;H315 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Chronic 3;H412

**PENN'TY BIO**

La Pennerie 49370 Bécon les Granits France

**En cas d'urgence : ORFILA N°01 45 42 59 59**



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n°: 1

Date : 3 / 4 / 2012

Remplace la fiche : 29 / 3 / 2012

## INSECTICIDE 4 J 10% SPECIAL VOYAGE

**4 J 10%**

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Extrait de margosa	: Entre 0,1 et 1 %	84696-25-3	283-644-7	----	----	Non classé. (DSD/DPD) Non défini. (GHS)

### SECTION 4 Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers Secours** : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Sortir la personne de la zone contaminée et la mettre à l'air libre.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau.  
Si des troubles apparaissent, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées.  
Consulter un ophtalmologiste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun effet connu

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non déterminé

### SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : Le produit n'est pas inflammable.
- Agents d'extinction appropriés** : Non concerné / produit ininflammable
- Agents d'extinction non appropriés** : Non concerné / produit ininflammable

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incombustible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune précaution particulière

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour l'environnement

Empêcher toute pénétration en grosses quantités dans les cours d'eau ou les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le débordement avec un absorbant non combustible. Récupérer l'absorbant souillé et le placer dans un endroit sûr avant son élimination. Laver à grande eau.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n°: 1

Date : 3 / 4 / 2012

Remplace la fiche : 29 / 3 / 2012

## INSECTICIDE 4 J 10% SPECIAL VOYAGE

4 J 10%

### SECTION 7 Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune précaution particulière.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** : Aucune précaution particulière.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

### SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Prendre les précautions nécessaires pour éviter toute contamination accidentelle

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

En cas d'utilisation en intérieur prévoir une aération des locaux.

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune précaution particulière.

##### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### **Protection individuelle**

- **Protection respiratoire** : Pas de précaution particulière
- **Protection des mains** : Aucune précaution particulière
- **Protection de la peau** : Pas de précaution particulière
- **Protection des yeux** : Eviter la vaporisation sur le visage
- **Protection de la tête** : Pas de précaution particulière

### SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### 9.1.a. Aspect

Liquide.

##### 9.1.b. Odeur

Citronnée

##### 9.1.c. Seuil olfactif

Pas de donnée disponible

##### 9.1.d. pH

Non déterminé

##### 9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Pas de donnée disponible

##### 9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Pas de donnée disponible

##### 9.1.g. Point d'éclair

Pas de donnée disponible

##### 9.1.h. Taux d'évaporation

Pas de donnée disponible



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n°: 1

Date : 3 / 4 / 2012

Remplace la fiche : 29 / 3 / 2012

## INSECTICIDE 4 J 10% SPECIAL VOYAGE

4 J 10%

### SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

#### 9.1.i. Inflammabilité

Ininflammable

#### 9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Pas de donnée disponible

#### 9.1.k. Pression de vapeur

Pas de donnée disponible

#### 9.1.l. Densité de vapeur

Pas de donnée disponible

#### 9.1.m. Densité relative

1 (+/-0.02)

#### 9.1.n. Solubilité

Hydro soluble

#### 9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Pas de donnée disponible

#### 9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Pas de donnée disponible

#### 9.1.q. Température de décomposition

Pas de donnée disponible

#### 9.1.r. Viscosité

Viscosité (à 20°C) : < 10 cP

#### 9.1.s. Propriétés explosives

Pas de donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas de donnée disponible

### SECTION 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Eviter la projection sur des produits ou des matières basiques

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de manipulation

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue

#### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas mettre près d'une source de chaleur intense

#### 10.5. Matières à éviter

Eviter le contact direct avec les matières Basiques

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de donnée disponible



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n°: 1

Date : 3 / 4 / 2012

Remplace la fiche : 29 / 3 / 2012

## INSECTICIDE 4 J 10% SPECIAL VOYAGE

4 J 10%

### SECTION 11 Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : Pas de donnée disponible
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Pas de donnée disponible
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas de donnée disponible

### SECTION 12 Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

- Informations toxicologiques : Non déterminé
- CL50-96 Heures - Minnow [mg/l] : Non déterminé
- EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : Non déterminé

#### 12.2. Persistance - dégradabilité

Non déterminé

#### 12.3. Potentiel de bio-accumulation

Non déterminé

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non déterminé

### SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### SECTION 14 Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

: Non réglementé.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Transport terrestre - ADR/RID : Non réglementé.
- Transport par mer - IMO-IMDG : Non réglementé.
- Transport aérien - ICAO/IATA : Non réglementé.

#### 14.3. Non concerné

- Transport terrestre - ADR/RID : Non classé.
- Transport par mer - IMO-IMDG : Non classé.
- Transport aérien - ICAO/IATA : Non classé.

#### 14.4. Groupe d'emballage

- Transport terrestre - ADR/RID : Non classé.
- Transport par mer - IMO-IMDG : Non classé.
- Transport aérien - ICAO/IATA : Non classé.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 - (CLP : Aquatic Chronic 3) - H412



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6

Edition révisée n°: 1

Date : 3 / 4 / 2012

Remplace la fiche : 29 / 3 / 2012

## INSECTICIDE 4 J 10% SPECIAL VOYAGE

**4 J 10%**

### SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière

#### Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident

En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :

- Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
- Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
- Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
- Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
- Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
- Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
- Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.
- Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
- Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

#### Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.

- Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :
- Pour chacun des membres de l'équipage
- Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:

### SECTION 15 Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

### SECTION 16 Autres informations

**Liste des phrases H pertinentes (Section 3)** : H302 - Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302  
H312 - Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H312  
H315 - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315  
H317 - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317  
H332 - Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H332  
H400 - Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Acute 1) - H400  
H410 - Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Chronic 1) - H410  
H412 - Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 - (CLP : Aquatic Chronic 3) - H412

**Informations produit** : Concentration en matière active Classe Biocide TP18 : Extrait de Margosa : 0.33 %

**Liste des phrases R pertinentes (chap. 3)** : R20 : Nocif par inhalation.  
R21 : Nocif par contact avec la peau.  
R22 : Nocif en cas d'ingestion.  
R38 : Irritant pour la peau.  
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7

Edition révisée n°: 1

Date : 3 / 4 / 2012

Remplace la fiche : 29 / 3 / 2012

## INSECTICIDE 4 J 10% SPECIAL VOYAGE

**4 J 10%**

### SECTION 16 Autres informations (suite)

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Révision : 1

Date d'impression : 3 / 4 / 2012

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N°1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**